

Le service de soutien pour les étudiants qui présentent un TA, TDA-H, TSM ou un trouble du spectre de l'autisme			
QUESTIONS	DANS LES CÉGEPS	DANS LES UNIVERSITÉS	
Comment se nomme le service de soutien dans mon établissement ?	Le nom du service varie d'un cégep à l'autre : service d'aide à l'intégration des étudiants, aide à l'apprentissage, etc.	Le nom du service ressemble à « accueil » ou « soutien aux étudiants en situation de handicap ».	
Suis-je admissible ?	Si vous avez un des quatre troubles décrits sur ce site (TA, TDA-H, TSM ou trouble du spectre de l'autisme), vous êtes admissible à une rencontre d'évaluation avec un conseiller du service de soutien.		
Comment m'inscrire ?	Prenez vous-même rendez-vous au service de soutien et rencontrez un conseiller.		
De quoi ai-je besoin pour m'inscrire ?	<ul> <li>✓ Une évaluation remplie par un professionnel reconnu* qui confirme le diagnostic de votre trouble.</li> <li>* Informez-vous auprès de votre cégep pour savoir qui sont les professionnels reconnus.</li> </ul>	✓ Une évaluation complétée par un professionnel reconnu* qui confirme le diagnostic de votre trouble  ET  ✓ Le certificat médical de l'aide financière aux études du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport  ■ Allez chercher le document au service de soutien ou au http://www.msss.gouv.qc.ca;  ■ Adressez-vous à votre conseiller du service de soutien pour bien comprendre comment utiliser le formulaire;  ■ Faites-le compléter par votre médecin généraliste ou spécialiste.  * Informez-vous auprès de votre université pour savoir qui sont les professionnels reconnus.	
À quoi ai-je accès en m'inscrivant à ce service ?	<ul> <li>✓ De l'information sur vos droits, vos responsabilités, les démarches à faire, etc.;</li> <li>✓ Des mesures d'accommodement et des services spécialisés* en lien avec les limitations qui caractérisent votre trouble;</li> <li>✓ Le soutien de votre conseiller, au besoin, pour ajuster les mesures d'accommodement et les services.</li> <li>*Les mesures d'accommodement et les services spécialisés offerts varient. Informez-vous auprès de votre cégep ou de votre université.</li> </ul>		
Comment choisir les services que je recevrai ?	<ul> <li>En collaboration avec votre conseiller;</li> <li>En fonction de vos besoins réels, de vos forces, de vos limites et de votre domaine d'études.</li> </ul>		

Quel est mon rôle dans la mise en place des services et des accommodements ?	Au cégep, vous devez :  Rencontrer vos enseignants le plus tôt possible dans la session pour discuter de votre situation ;  Organiser certains aspects des accommodements (ex. organisation des périodes d'examen).	À l'université, vous avez plus de responsabilités. Vous devez :  ✓ Rencontrer vos enseignants pour discuter de votre situation et remettre un document préparé par votre conseiller du service de soutien ;  ✓ Organiser certains aspects des accommodements (ex. organisation des périodes d'examen) ;  ✓ Trouver et embaucher vos accompagnateurs ;  ✓ Gérer vous-même l'allocation fournie par le ministère pour payer les accompagnateurs  ✓ Compléter et fournir tous les documents et formulaires nécessaires au service de soutien.	
Quel est le rôle de mon conseiller et du service de soutien ?	<ul> <li>✓ Vous soutenir;</li> <li>✓ Vous accompagner dans vos démarches auprès des enseignants, au besoin;</li> <li>✓ Vous aider à trouver des accompagnateurs, au besoin;</li> <li>✓ Gérer la mise en place des accommodements;</li> <li>✓ Gérer l'embauche d'accompagnateurs;</li> <li>✓ Compléter les formulaires nécessaires;</li> <li>✓ Travailler en collaboration avec d'autres intervenants, si vous le souhaitez.</li> </ul>	<ul> <li>✓ Vous soutenir;</li> <li>✓ Rédiger une lettre concernant les accommodements requis que vous remettrez vous-mêmes à vos enseignants;</li> <li>✓ Gérer la mise en place des accommodements;</li> <li>✓ Travailler en collaboration avec d'autres intervenants, si vous le souhaitez.</li> </ul>	
Quel autre soutien professionnel puis-je obtenir?	<ul><li>✓ Les enseignants et leur département;</li><li>✓ L'aide pédagogique individuelle.</li></ul>	✓ Les enseignants et les responsables du programme d'étude.	
Aurai-je droit aux mêmes accommodements si je vais en stage ?	Les politiques au sujet des accommodements durant un stage varient d'un établissement à l'autre et d'un milieu de stage à l'autre. <b>Informez-vous</b> auprès de votre cégep ou de votre université et auprès de vos futurs milieux de stage.  Rappelez-vous que le fait de bénéficier d'accommodements implique la plupart du temps, de divulguer votre trouble aux personnes directement concernées par l'organisation de votre stage.		

Les autres services et ressources disponibles			
QUESTIONS	DANS LES CÉGEPS	DANS LES UNIVERSITÉS	
Ai-je accès à d'autres services ?	vous engager.  * Les types de services varient d'un établisse	sionnelle ; sionnelle ; verez également :	
Qui est admissible ?	Tous les étudiants.		
Comment m'inscrire ?	Vous présenter vous-même au service or Prendre rendez-vous ou rencontrer un possible.		

L'admission et l'inscription aux cours		
QUESTIONS	DANS LES CÉGEPS	DANS LES UNIVERSITÉS
Quels sont les critères d'admission ?	<ul> <li>✓ Les critères d'admission varient. Informez-vous des exigences du programme;</li> <li>✓ Votre trouble n'influencera d'aucune façon vos chances d'être admis.</li> <li>Vous n'avez pas à le mentionner lors de vos démarches d'admission.</li> </ul>	
Quels sont les types d'admission ?	Pour étudier au cégep, vous devez être inscrit dans un programme (régulier ou en formation continue).	À l'université, vous pouvez vous inscrire comme :   Étudiant régulier (inscrit dans un programme) ou  Étudiant libre (suivre des cours sans être inscrit dans un programme particulier).
Comment s'inscrire aux cours ?	Au cégep, vous ne décidez pas de votre horaire :  Votre horaire est déterminé par le service d'encadrement scolaire avant chaque session ;  Pour tout aménagement particulier ou pour annuler un cours*, vous devez rencontrer votre aide pédagogique individuel (API).  * Attention aux dates limites!	À l'université, vous êtes responsable de votre horaire de cours :  Choix de vos cours (en fonction des exigences de votre programme); inscription et annulation de vos cours par téléphone ou par Internet*  *Attention aux dates limites!

Besoin d'annuler une session ?	Vous pouvez annuler une session, <b>pour des raisons médicales</b> , sans être exclus de votre programme.* Adressezvous à votre API.  * Attention aux dates limites!	Vous pouvez annuler une session sans être exclus de votre programme.* Adressez-vous aux responsables du programme d'étude.  * Attention aux dates limites!
Étudier à temps plein ou à temps partiel ?	✓ Temps plein: 4 cours ou plus (ou 12 heures); ✓ Temps partiel: 3 cours ou moins (ou moins de 12 heures); ✓ Si vous avez un trouble reconnu, vous pouvez être inscrit à moins de 4 cours et recevoir quand même certains services de soutien pour vos études; ✓ Dans certains programmes (avec stages, par exemple), il est difficile, voire même impossible, d'étudier à temps partiel. Ce choix a des impacts sur votre cheminement scolaire. Parlez-en avec: ✓ Votre conseiller du service de soutien; ✓ Votre API.	✓ Temps plein: au moins 4 cours (ou 12 crédits); ✓ Temps partiel: 3 cours ou moins (moins de 12 crédits); ✓ Si vous avez un trouble reconnu, vous pouvez être inscrit à moins de 12 crédits et recevoir quand même certains services de soutien pour vos études; ✓ Dans certains programmes (avec stages, par exemple), il est difficile, voire même impossible, d'étudier à temps partiel. Ce choix a des impacts sur votre cheminement scolaire. Parlez-en avec: ✓ Votre conseiller du service de soutien; ✓ Le responsable de votre dossier académique de votre programme; ✓ Un conseiller en information scolaire et professionnel.
	Les études	
QUESTIONS	DANS LES CÉGEPS	DANS LES UNIVERSITÉS
À quoi ressemblent les horaires de cours ?	Au cégep, vos cours ont souvent lieu pendant le jour, du lundi au vendredi.	À l'université, la gestion d'horaire change :  Les cours ont lieu le matin, l'après-midi, le soir ou la fin de semaine ;  Les cours ne se donnent pas tous dans le même bâtiment. Les bâtiments où se donnent vos cours peuvent être éloignés les uns des autres.

Comment se déroulent les cours ?	Les groupes sont souvent <b>plus petits</b> (de 30 à 36 étudiants):   Participation en classe un peu plus facile et spontanée;  Utilisation de méthodes pédagogiques plus variées: cours magistraux, travaux d'équipe et ateliers, etc.;  Plus de temps pour répondre aux questions des étudiants;  Vous suivez des cours généraux (français, philosophie, anglais, etc.) et des cours spécialisés.	Les groupes sont parfois beaucoup plus grands (entre 30 et 250 étudiants). Dans les grands groupes :  Plus intimidant de participer et de poser des questions; Cours magistraux et utilisation de présentations « PowerPoint »; Moins de temps en classe pour répondre à toutes les questions des étudiants; Vous suivez surtout des cours spécialisés, directement en lien avec votre programme d'étude.
Quel type d'encadrement les enseignants offrent-ils ?	Au cégep, les enseignants préparent les étudiants à devenir autonomes dans leurs apprentissages :  Plus d'encadrement et d'indications pour la préparation des examens et des travaux;  Les méthodes de travail sont plus souvent abordées en classe (rédaction d'un travail, d'un plan, etc.);  Plus de liens sont faits en classe entre les lectures faites à la maison et la matière vue en classe.	À l'université, les étudiants doivent se montrer plus autonomes dans leurs apprentissages :  Moins d'encadrement pour les travaux et les examens ;  Vous devez déjà savoir comment rédiger un travail, faire une recherche, etc.;  L'enseignant n'aborde pas toujours en classe les textes lus à la maison. Vous devez vous-mêmes faire les liens entre la matière vue en classe et les lectures.
Les enseignants sont-ils disponibles pour les étudiants ?	Les enseignants (ou les assistants) sont disponibles pour répondre aux questions des étudiants. Ils prévoient des plages horaires de disponibilité. Vous pouvez aussi les joindre par courriel ou par téléphone pour prendre rendez-vous.	
Dois-je prévoir beaucoup de travail à la maison ?	Les cours au cégep n'ont pas toutes les mêmes exigences :  Chaque cours peut demander entre 1 heure et 4 heures de travail à la maison par semaine ;  Pour certains cours de programmes techniques, le matériel nécessaire pour faire les travaux n'est disponible qu'au cégep.	De façon générale, les cours à l'université demandent plus de travail à la maison :   Pour chaque cours de 3 heures, vous devez prévoir un minimum de 3 heures de travail à la maison par semaine; Vous devez prévoir la lecture de plusieurs textes et de chapitres de livre par semaine; Dans plusieurs programmes, on vous demandera de lire des textes en anglais.
À quels genres de travaux et d'examens dois-je m'attendre ?	Les enseignants au cégep utilisent des méthodes d'évaluation variées :	À l'université, les exigences sont différentes ;

✓	Des examens à choix multiples et avec des questions à court	
	ou long développement ;	
✓	La rédaction de dissertation	
	en classe ;	
✓	La rédaction de travaux longs	
	à la maison ;	

- Des travaux d'équipe ; Des travaux pratiques ;
- Etc.

- Dans les grands groupes, les enseignants utilisent surtout des examens à choix multiples
- Les exigences seront plus élevées (des travaux plus longs, par exemple) ;
- On vous demandera d'améliorer certaines habiletés acquises au cégep (par exemple, votre esprit critique ou votre capacité à conceptualiser).